

**CONTRAT D'ASSOCIATION**  
**(ARTICLE 12 DU CODE DES COURSES AU GALOP)**

Ce contrat n'est qu'un résumé, sans aucune approbation de son contenu, à l'usage de FRANCE GALOP. Les associés déclarent que ce contrat traduit l'essentiel de leurs intentions et qu'il n'est l'objet d'aucune contre-lettre. Il appartient aux associés de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le fonctionnement de leur association.

<b>CHEVAL objet de l'association</b>	<b>Nom :</b> ..... <b>pays de naissance :</b> ..... <b>(en majuscules)</b> <b>sexe :</b> ..... <b>race :</b> ..... <b>année de naissance :</b> ..... <b>N° SIRE:</b> ..... <b>Père :</b> ..... <b>Mère :</b> .....
--------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>I</b>	<b>ASSOCIES</b> <small>(en pourcentage et sans décimale)</small> COLONNE I : Part de propriété sur le cheval. COLONNE II : Répartition entre les associés des sommes gagnées et des sommes dues au titre du Code.	<b>II</b>
%	Associé 1 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 2 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 3 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 4 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 5 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 6 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 7 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 8 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%

**Paraphe de chaque associé**

**NOM DU CHEVAL :**

<b>I</b>	<b>ASSOCIES</b> <small>(en pourcentage et sans décimale)</small> COLONNE I : Part de propriété sur le cheval. COLONNE II : Répartition entre les associés des sommes gagnées et des sommes dues au titre du Code.	<b>II</b>
%	Associé 9 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 10 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 11 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 12 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 13 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 14 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 15 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 16 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 17 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 18 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 19 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
%	Associé 20 - Nom: ..... Prénom..... adresse: .....	%
<b>100%</b>	= Total =	<b>100%</b>

**Paraphe de chaque associé:**

<b>A</b>	<b>DUREE DU CONTRAT</b>
----------	-------------------------

**DUREE DETERMINEE :**  - jusqu'au: ..... inclus (jour, mois et année)

Préciser si :  - Non renouvelable.

- Renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle année

**DUREE INDETERMINEE :**

Très important : Consulter les conditions de résiliation du contrat à durée indéterminée dans la notice explicative pour remplir un contrat d'association (durée du contrat).

<b>B</b>	<b>PARTICIPATION DU CHEVAL AUX COURSES A RECLAMER</b>
----------	-------------------------------------------------------

le cheval  est autorisé à participer aux courses à réclamer.  
pour un prix de réclamation minimum de: ..... € . (information facultative).  
 n'est pas autorisé à participer aux courses à réclamer.

Dans le cas où le cheval objet du présent contrat est autorisé à participer aux courses à réclamer :

chaque associé  est autorisé à réclamer le cheval pour son compte personnel (\*).  
 n'est pas autorisé à réclamer le cheval pour son compte personnel.

(\*) Dans le cas où l'autorisation ci-dessus est donnée, la réclamation du cheval par l'un des associés, agissant pour son compte personnel, entraîne d'office la résiliation du contrat, cet associé devenant ainsi l'unique propriétaire du cheval.

<b>C</b>	<b>PARTICIPATION DU CHEVAL AUX COURSES A OBSTACLES</b>
----------	--------------------------------------------------------

le cheval  est autorisé.  
 n'est pas autorisé.  
à participer aux courses à obstacles.

<b>D</b>	<b>ENGAGEMENT(S) EVENTUELLEMENT CEDE(S) A L'ASSOCIATION</b>
----------	-------------------------------------------------------------

Des engagements en cours ont-ils été cédés à l'association?  non  oui si oui préciser quels engagements:

.....  
.....  
.....

La cession des engagements du cheval doit être confirmée par une déclaration établie entre l'ancien et le nouveau propriétaire dans les conditions et délais prévus par les dispositions du Code des Courses de Galop.

<b>E</b>	<b>DESIGNATION DE L'ASSOCIE DIRIGEANT</b>
----------	-------------------------------------------

Nom: ..... Prénom: .....

**Rappel :** L'associé dirigeant est l'associé à qui est attribué le pouvoir de faire courir le cheval sous son nom et ses couleurs, ou le nom et les couleurs dédiées à l'association. **Il doit posséder au moins 10 % de la propriété du cheval et une participation sur l'exploitation du cheval qui ne peut être inférieure à 10 %.**

**Paraphe de chaque associé:**

**F NOM DES ASSOCIES A FAIRE FIGURER SUR LE PROGRAMME HIPPODROME (FACULTATIF)**

***F.1 -  Le cheval courra sous le nom et les couleurs de l'associé dirigeant.***

Peuvent figurer, sur le programme hippodrome, les noms de trois associés maximum, à condition que chacun d'entre eux possède au moins 10 % de part de propriété du cheval (le nom de l'associé dirigeant devant obligatoirement figurer en premier).

**Libellé, en lettres capitales, 32 caractères maximum, espaces et signes compris:**

\_\_\_\_\_

**Exemple:**

Pour Mme Pierre Georges et M. Xavier Robert, le libellé sera : "*Mme P. Georges/ X. Robert*" (ne mentionner ni "Mr", ni le prénom entier).

***F.2 -  Le cheval courra sous le nom et les couleurs de l'association (voir pages 5 et 6)***

**Nom dédié à l'association.**

**Libellé, en lettres capitales, 32 caractères maximum :**

\_\_\_\_\_

**G NOM DE L'ENTRAINEUR A QUI EST CONFIE LE CHEVAL (FACULTATIF)**

M. ....

- Information contractuelle  Information non-contractuelle

\*Cette information, qui engage seulement les associés, n'est pas gérée par France Galop

**H MODIFICATION DU CONTRAT D'ASSOCIATION**

Pour être autorisé à déclarer la modification du contrat, l'associé dirigeant devra attester de l'accord de :

- l'associé  - tous les associés \_ . . . . . associés (nombre)

Modification de l'association: Toute modification du contrat dans les clauses touchant l'administration du cheval doit faire l'objet d'un avenant déposé par l'associé dirigeant, sous sa seule responsabilité, attestant de l'accord des associés donné conformément à la présente clause.

Toute modification dans les clauses du contrat touchant à la disposition du cheval (propriété, courses à réclamer) implique une résiliation du contrat ainsi que le dépôt d'un nouveau contrat.

NOM DU CHEVAL :



F R A N C E  
G A L O P

## PROPOSITIONS DE COULEURS

NOM DU CHEVAL : .....

NOM DEDIE A L'ASSOCIATION : .....

### COULEURS DEDIEES A L'ASSOCIATION

Combinaisons classées par ordre de préférence (précisez en toutes lettres les dispositifs et les couleurs choisis).

**N** Casaque : .....

.....

.....

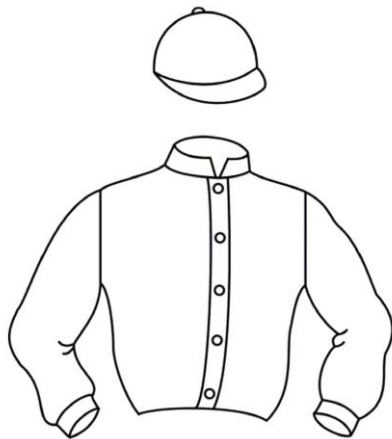
Manches : .....

.....

.....

Toque : .....

.....



**S** Casaque : .....

.....

.....

Manches : .....

.....

.....

Toque : .....

.....



**R** Casaque : .....

.....

.....

Manches : .....

.....

.....

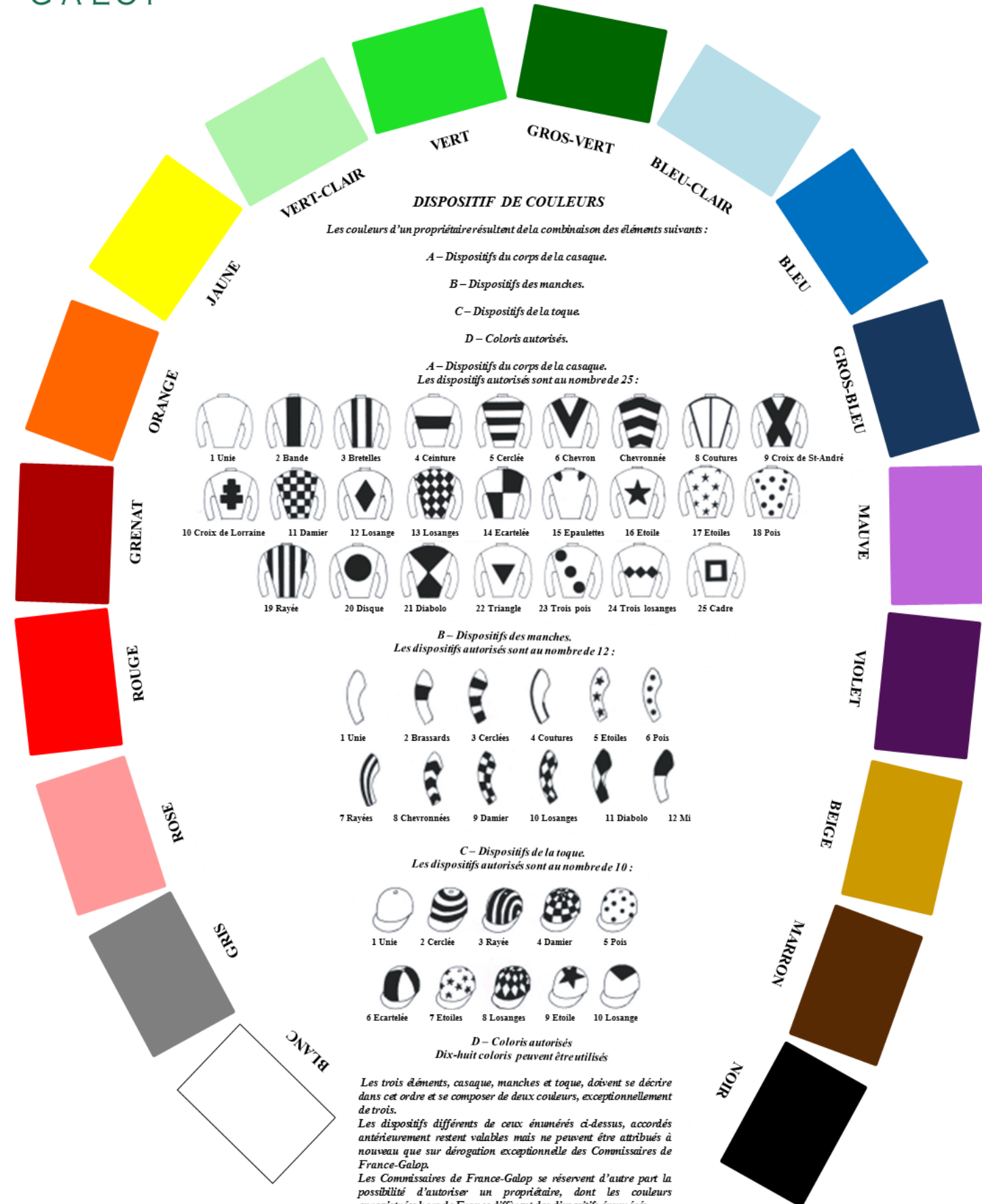
Toque : .....

.....

Paraphe de chaque associé:



# COULEURS DES PROPRIETAIRES



## DISPOSITIF DE COULEURS

Les couleurs d'un propriétaire résultent de la combinaison des éléments suivants :

A – Dispositifs du corps de la casaque.

B – Dispositifs des manches.

C – Dispositifs de la toque.

D – Coloris autorisés.

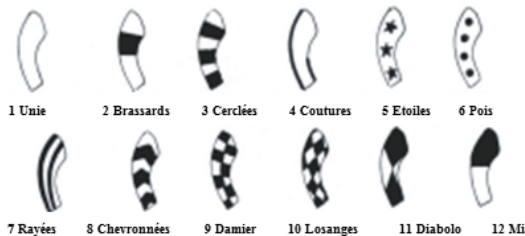
A – Dispositifs du corps de la casaque.

Les dispositifs autorisés sont au nombre de 25 :



B – Dispositifs des manches.

Les dispositifs autorisés sont au nombre de 12 :



C – Dispositifs de la toque.

Les dispositifs autorisés sont au nombre de 10 :



D – Coloris autorisés

Dix-huit coloris peuvent être utilisés

Les trois éléments, casaque, manches et toque, doivent se décrire dans cet ordre et se composer de deux couleurs, exceptionnellement de trois.  
 Les dispositifs différents de ceux énumérés ci-dessus, accordés antérieurement restent valables mais ne peuvent être attribués à nouveau que sur dérogation exceptionnelle des Commissaires de France-Galop.  
 Les Commissaires de France-Galop se réservent d'autre part la possibilité d'autoriser un propriétaire, dont les couleurs enregistrées hors de France diffèrent des dispositifs énumérés ci-dessus, à faire courir dans les courses régies par le présent Code, sous les couleurs qui lui ont été accordées hors de France.

NOM DU CHEVAL :

## I DEMANDE DE REPARTITION FINANCIERE ENTRE LES ASSOCIES

Les signataires du présent contrat demandent que FRANCE GALOP :

effectue

n'effectue pas

la répartition des sommes gagnées par le cheval et des sommes dues en vertu du Code des Courses au Galop, sur le compte de chaque associé, selon les pourcentages mentionnés dans la colonne II.

**ATTENTION : POUR ETRE VALABLE CE CONTRAT DOIT IMPERAIVEMENT ETRE REVETU DE LA SIGNATURE DE CHAQUE ASSOCIE**

**J'atteste avoir pris connaissance de la réglementation et de la notice explicative pour remplir un contrat d'association, disponible en ligne.**

Contrat établi en ..... originaux, chaque partie doit conserver un exemplaire original. Un original supplémentaire doit être adressé pour enregistrement à France Galop.

A : ..... Le : .....

Signature de chaque associé après y avoir porté la mention "**bon pour accord**"

<u>Associé 1</u>	<u>Associé 2</u>	<u>Associé 3</u>	<u>Associé 4</u>
<u>Associé 5</u>	<u>Associé 6</u>	<u>Associé 7</u>	<u>Associé 8</u>
<u>Associé 9</u>	<u>Associé 10</u>	<u>Associé 11</u>	<u>Associé 12</u>
<u>Associé 13</u>	<u>Associé 14</u>	<u>Associé 15</u>	<u>Associé 16</u>
<u>Associé 17</u>	<u>Associé 18</u>	<u>Associé 19</u>	<u>Associé 20</u>

L'enregistrement du contrat par France Galop génère automatiquement la mutation de propriété du cheval